

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Département des HAUTES-ALPES
Commune de Tallard**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 19 DECEMBRE 2022

N° 2022-94

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par courrier en date du cinq décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Tallard – salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BOREL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 14

Absents : 5

Sont présents : MM. Jean-Michel ARNAUD, Fernand BARD, Daniel BOREL, Martial FERRÉ, Loïc GUIDONE, Mathieu GRUERE, Fabien Malfatto, Christian PAPUT, Fabien RAGE et Mmes Sylvie LABBÉ, Chloé LALLEMAND, Marie-Christine LAZARO, Annie LEDIEU, Jeanine MAMAN

Sont absentes/excusées : M. Benjamin CORTESE et Mmes Angélique DARTEVELLE, Nathalie MARTIN-MILLE, Martine PAUL, Gabrielle RABOUIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Fabien Malfatto a été désigné parmi les membres du Conseil Municipal pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ; fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Avenant n° 1 – Lot n° 1 entreprise ABRACHY – Voirie réseaux divers voie verte

Délibération

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'opération d'aménagement de l'itinéraire cyclable entre le rond-point de l'aérodrome sur la RN85 et le carrefour RN85/RD942 via le chemin de l'aérodrome.

Les marchés de travaux relatifs à cette opération ont été validés par délibération n° 2022-54 lors de la réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2022 : attribution des marchés de travaux pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable voie verte Gap-Val de Durance – Section 4 Boucle de Tallard.

Le lot n° 1 a été attribué à l'entreprise ABRACHY pour le montant de 407 400 euros HT.

Le Maître d'Ouvrage a demandé à l'entreprise titulaire de compléter son offre pour réaliser des travaux supplémentaires apparus en cours d'exécution :

- reprise du réseau canal vers le collège,
- reprise de branchements supplémentaires d'irrigation vers le carrefour,
- demande du CD 05 pour la signalétique,
- amélioration des accès pour les champs cultivés,

- déplacement d'une borne d'irrigation,
- ajout des armoiries de la ville sur les garde-corps.

Il est proposé au conseil municipal de conclure un avenant avec la société ABRACHY pour intégrer ces travaux supplémentaires.

Le présent avenant modifie le montant des travaux en objet comme indiqué dans le tableau ci-dessous. La plus-value représente une augmentation du prix global de +4,88%. L'incidence financière de l'avenant sur le montant du marché s'élève à 19 8891,20 €HT.

	Montant initial €HT	Montant modifié €HT
Total tranche ferme	209 126,00	223 369,00
PSE1	79 785,00	87 577,00
PSE2	72 847,00	65 543,80
PSE3	45 642,00	50 801,40
Total marché initial HT	407 400,00	427 291,20
Avenant n°1	19 891,20	+ 4,88 %

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet d'avenant au marché de travaux annexé à la présente délibération.

DECISION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

POUR : 14 voix
CONTRE : 0 voix
ABSTENTION(S) : 0 voix

VALIDE le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable voie verte Gap-Val de Durance – Section 4 Boucle de Tallard, lot n°1, annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de l'avenant n° 1 et à le notifier à l'entreprise attributaire ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022 de la commune.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Tallard les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire,

Fabien Malfatto



Le Maire,

Daniel Borel

